

Communiqué de presse

Le 15 septembre 2014

Le CNPS appelle les professions de santé à se mobiliser pour la « *Journée sans professionnels libéraux* » organisée par l'UNAPL le 30 septembre 2014

Contact presse

Philippe Gaertner -
Tél. 06 80 64 15 28

Le CNPS, qui fédère la quasi-totalité des syndicats de libéraux de santé (32 organisations représentatives) et représente près de 400 000 professionnels, soutient la riposte initiée par l'UNAPL contre la déréglementation des professions libérales. Le CNPS appelle dès à présent tous les professionnels libéraux de santé à se mobiliser et à participer massivement à la « *Journée sans professionnels libéraux* » le 30 septembre 2014.

Si la réforme envisagée par le ministre de l'Economie, de l'industrie et du numérique supprimait la réglementation instaurée par l'Etat, un véritable séisme secouerait le système de santé et remettrait en question la sécurité sanitaire dans notre pays.

Les professions de santé réglementées et le monopole de la délivrance officinale sont une garantie et une chance pour les consommateurs, car elles sont ainsi soumises à des règles déontologiques et de sécurité strictes, lesquelles, par exemple, proscrirent le recours à la publicité, ou excluent, pour celles qui pratiquent des tarifs conventionnés, la concurrence par le prix.

Si la future loi stimule cette forme de concurrence, les conséquences seraient multiples :

- la libéralisation des prix administrés additionnée aux coûts publicitaires liés à l'animation du marché concurrentiel entraînera une hausse des tarifs,
- en parallèle, les achats de services ou de fournitures se tourneront vers l'étranger avec des conséquences néfastes pour les entreprises et l'emploi
- la multiplication des points de vente de médicaments alors que les Français en consomment déjà trop, va banaliser le médicament, multiplier les accidents d'iatrogénie et induire des coûts d'hospitalisation pour la collectivité,
- le risque sera majeur de porter à atteinte à la qualité et à la sécurité des soins.

Enfin, l'ouverture du capital des SEL à des non professionnels de santé, permettra aux groupes financiers de s'emparer de l'outil de travail des libéraux de santé pour leur imposer des logiques de profit, remettant en cause leur indépendance professionnelle et l'intérêt même des patients. Ces nouvelles logiques conduiront à la constitution de nouveaux monopoles commerciaux dont la seule finalité sera d'entraîner une flambée des dépenses de soins socialisés au profit des investisseurs.

Le CNPS considère que ce projet de loi, qui va précéder la future Loi de Santé, est dangereux pour le système de soins. Il s'inquiète de la perspective d'une réforme par ordonnances qui ouvre la voie à l'arbitraire. Les libéraux de santé attendent une modification urgente du projet de loi et de la méthode pour que la Santé ne devienne pas une industrie ou un secteur marchand banalisé.

C'est contre ce danger majeur que les professionnels de santé se mobiliseront le 30 septembre.

Centre National
des Professions
de Santé

54 rue Ampère
75849 PARIS cedex 17
Tél : 01 56 79 20 65
Fax : 01 56 79 20 21

cnps@cnps.fr